



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 Septembre 2019

<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION N°2019-CA09-04 SEUIL D'INFORMATION DES CONTRATS SIGNÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
--

L'an deux mille dix-neuf, le 19 septembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle 2, située dans la Pyramide à l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin, 97490 Sainte-Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent PAYET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Vincent PAYET, Alain ABADIE, Olivier RIVIÈRE,

Membres suppléants avec voix délibérative :

Nathalie NOEL

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant du Président de Région :

Jean-Pierre POTHIER (Directeur de la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique)

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires:

Dominique FOURNEL

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 3

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la régie Réunion THD

VU le rapport 2019-CA09-04_Seuil d'information des contrats signés au Conseil d'Administration,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de fixer le seuil, évoqué à l'article 22 des statuts, à partir duquel les contrats signés donnent lieu à un compte rendu spécial au Conseil d'Administration à 15 000€ HT annuels.

Le Président de la Régie Réunion THD



Vincent PAYET

